

Annexe complémentaire 1 – Imperméabilisation des sols

Le projet, d'une superficie de 0,98 ha, n'imperméabilisera que très peu le sol au vu de ses caractéristiques techniques.

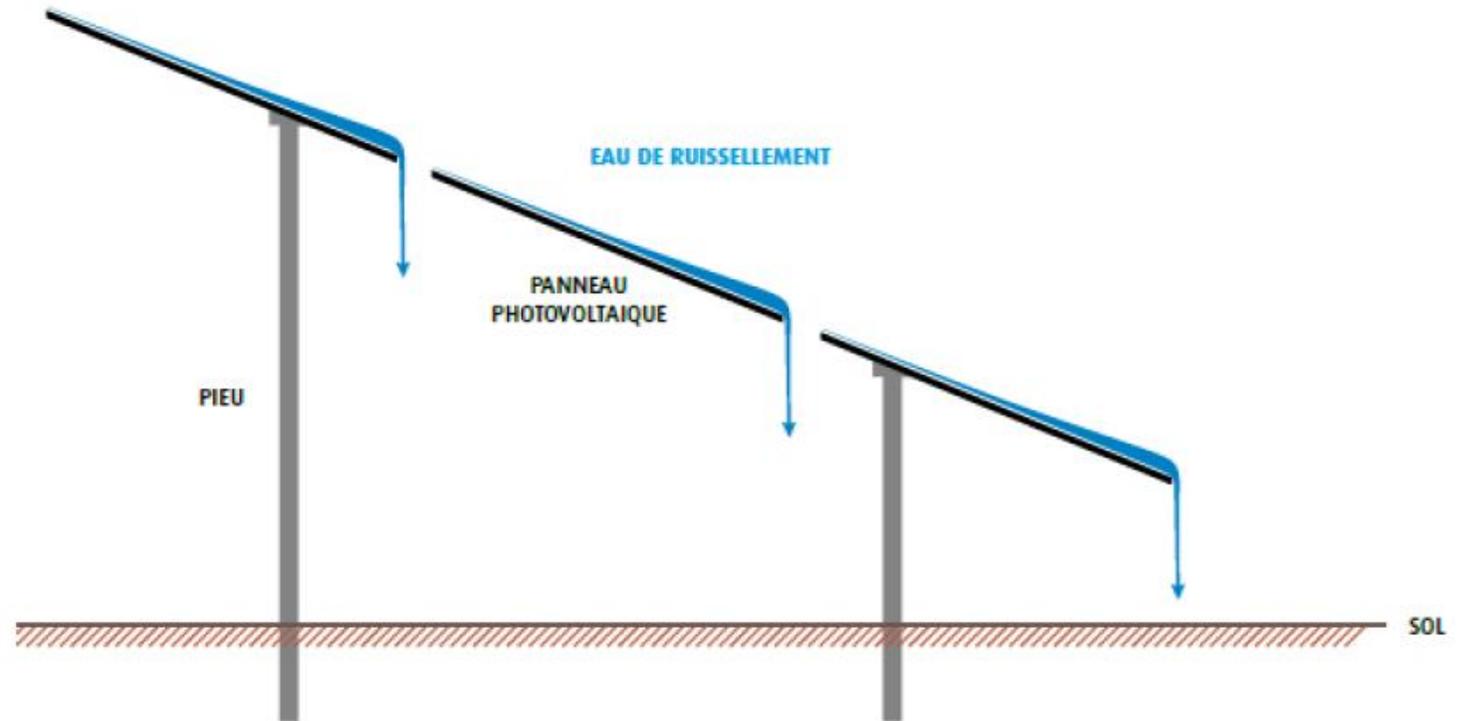
En effet, le site ne fera pas l'objet d'un terrassement au vu de sa planéité, ne remettant pas en cause la topographie actuelle.

Aussi, les ancrages des structures métalliques supportant les panneaux seront réalisés prioritairement sans utilisation de béton, via des pieux battus, d'emprise au sol extrêmement faible et n'imperméabilisant pas celui-ci.

Ensuite, les panneaux, non jointifs entre eux, ne modifieront pas les écoulements des eaux de pluie et ne remettront en cause ni leur ruissellement, ni leur infiltration dans le sol.

Enfin, la piste de circulation interne au parc sera composée de matériaux drainants.

Ainsi, seul le poste technique, d'une surface d'environ 23 m², imperméabilisera le sol par ses fondations en béton.



Annexe complémentaire 1 – Évitement écologique

- Sur les 8,3 hectares de la zone d'étude, seuls 0,98 ha seront concernés par l'emprise clôturée du projet. **Cela représente un évitement surfacique de 88 %**. S'il n'aurait objectivement pas été possible d'implanter des panneaux photovoltaïques sur la totalité de cette surface, pour des raisons techniques, **une large majorité de la superficie est évitée pour des motifs écologiques**.
- En effet, **il a été décidé d'implanter le projet uniquement sur des secteurs dont les enjeux écologiques sont négligeables ou faibles**, comme présenté ci-contre dans la carte de synthèse des enjeux écologiques (habitats, faune et flore cumulés).
- Ce choix fort découle notamment du classement de la zone d'étude en site Natura 2000, avec l'objectif clair d'impacter le moins possible, **et de manière non significative**, ce zonage naturel ainsi que les habitats et espèces qu'il comprend. La volonté a ainsi été de conjuguer préservation de la biodiversité et production locale d'énergie renouvelable.
- Ont notamment été évités :
 - la station floristique de Lin d'Autriche, d'enjeu écologique fort
 - les habitats arbustifs et arborés humides, d'enjeu écologique modéré à fort
 - la « *Pelouse semi-sèche calcaire* », d'enjeu écologique modéré

